

100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200

Department of Foreign Affairs and International Trade

O.D. Skelton
Memorial Lecture



**Seen and Heard:
Children's Rights in Foreign Policy**

By Landon Pearson

University of Manitoba
WINNIPEG, Manitoba ♦ March 17, 1997

CA1 EA13 97523

Department of Foreign Affairs and International Trade

.b3492278(E)

.b 3492266(F)

O.D. Skelton
Memorial Lecture

.....

**Seen and Heard:
Children's Rights in Foreign Policy**

By Landon Pearson

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères

APR 10 2001

Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

University of Manitoba
WINNIPEG, Manitoba ♦ March 17, 1997



61502284ce/b3492278
615022875(F)/b3492266

O.D. Skelton Memorial Lecture

Oscar Douglas Skelton was born on July 13 1878 in Orangeville, Ontario. After a brilliant undergraduate career at Queen's University in Kingston, Ontario, Skelton was awarded his M.A., along with medals for highest standing in Latin and Greek. In 1908, he received his Ph.D. in political economy from the University of Chicago. That same year, Dr. Skelton was named Sir John A. Macdonald Professor of Political and Economic Science at Queen's. Eleven years later, he was named Dean of Arts, a post he held until he resigned from the university in 1925. Dr. Skelton was a prolific scholar, the author of several major books, including biographies of Sir Alexander Tilloch Galt and Sir Wilfrid Laurier.

In 1925, Dr. Skelton accepted Prime Minister W.L. Mackenzie King's offer to succeed Sir Joseph Pope as Under Secretary of State for External Affairs. Until his death, in late January 1941, Dr. Skelton served as the principal adviser to the Prime Minister, sometimes called the "deputy prime minister". To Mackenzie King, his death was "the most serious loss thus far sustained in my public life". One Canadian historian has described him simply as the most powerful civil servant in Canadian history.

As head of the Department of External Affairs for more than fifteen years, Dr. Skelton helped to define a distinct Canadian foreign policy. He was also responsible for the recruitment of a remarkably able group of officers. Dr. Skelton firmly believed in appointment and promotion by merit and the list of recruits he attracted to Ottawa is an impressive one indeed, highlighted by two Governors-General (Georges Vanier and Jules Léger) and one Prime Minister (Lester B. Pearson) as well as numerous senior mandarins.



O.D. Skelton

Landon (Mackenzie) Pearson was born in Toronto in 1930. She graduated from the University of Toronto in 1951 with a B.A. in Philosophy and English. In 1978, she earned her M.Ed. in Psychopedagogy from the University of Ottawa. Wilfrid Laurier University awarded her an honorary doctorate in 1995.

Landon Pearson has been actively involved with children and issues associated with young people for more than 40 years. As the spouse of a Canadian diplomat, she worked with children's groups in France, Mexico, India and the Soviet Union. In addition to numerous articles on child development and policy questions, she has written *Children of Glasnost: Growing up Soviet* (1990).

In 1979, Senator Pearson was Vice-Chairperson of the Canadian Commission for the International Year of the Child and Editor of the Commission's report, *For Canada's Children: National Agenda for Action*. During the period 1984 to 1990, she was President, then Chairperson, of the Canadian Council on Children and Youth. She was a founding member and Chairperson of the Canadian Coalition for the Rights of Children. She is co-founder and chair of "Children Learning for Living," a prevention program in children's mental health operating in the Ottawa Board of Education. Landon Pearson is Vice-Chair of the Centre for the Study of Children at Risk at McMaster University and a member of the Board of the Canadian Paediatric Foundation. She was a Canadian delegate to the Fourth World Conference on Women in Beijing in September 1995 and to the First World Congress against Commercial Sexual Exploitation of Children in Stockholm in August 1996.

Landon Pearson was summoned to the Senate in September 1994. In May 1996, she was appointed as Adviser on Children's Rights to the Minister of Foreign Affairs.

I feel greatly honoured to have been asked to deliver the 1997 O.D. Skelton Memorial Lecture on a foreign policy issue. Dr. Skelton's is not a household name; indeed before coming to this lecture many of you may never have heard of him. Yet in 1952, when I arrived in Ottawa as a foreign service bride, his was a name to conjure with. As new recruits to the foreign service preparing to serve our country abroad, we were told on several occasions that it was Dr. Skelton who had created the Canadian foreign service, a foreign service that, thanks to him, was second to none, one that we should feel proud to be part of. We were.

Dr. Skelton built the Canadian foreign service between the wars by persuading a number of talented young people to sit his challenging foreign service exams and, when they were successful, to move to Ottawa to work under his influence until they were ready for posts abroad. One of these young people was my father-in-law, Lester B. Pearson. So, although Dr. Skelton died some years before I came to Ottawa, I feel personally connected to him. Indeed, except for him, I might be sitting with you in the audience today instead of standing here before you — an alumna of the academic community rather than a “graduate” of the Canadian foreign service. This is because my husband had two choices before him when we were first married and living in Oxford. One was to join the Department of External Affairs (as it was known then) for he, too, had passed the difficult exams; the other was to pursue an opening in the English Department at the University of British Columbia. That he chose the former and made teaching and poetry an avocation rather than the other way around was due, I am sure, to the passion for world affairs created in him by growing up as his father's son. And that choice, of course, made my own adult life very different from anything I could have imagined as a young girl living in a small town in Southwestern Ontario or even as a student at the University of Toronto.

Once we were married my horizons expanded rapidly as we travelled with our growing family from Canada to France, then to Mexico, then to India and finally to the former Soviet Union. With each move I became more aware of the richness and diversity of the wider world. At the same time, through the eyes of my children, I learned to see what is common to the human condition. Helping my children confront the challenges of our

mobile life made me sensitive to the difficulties all children face as they grow and develop. It also made me sensitive to the need all children have for strong family support. At the same time, as I observed the ways in which my children were coping with their difficulties and marvelled at the survival skills of the poor children at the project in India where I worked, I learned how much children can actually do for themselves if only we provide the necessary means.

And then there was my father-in-law. I both loved and admired him. The way he thought about human beings, his respect for human rights, his internationalism, his commitment to peace, the compassionate attitudes and honourable beliefs that motivated him — all had a profound influence on me. So did his sense of humour, which was such a part of the way he looked at the world. And he was a delightful grandfather; pieder rather than patriarch. Our children adored him.

Yet for all Lester Pearson's understanding of human rights and sympathy for children, children's rights never became an issue for Canadian foreign policy under his term as foreign minister nor under the terms of his successors, including Joe Clark. Human rights were important for all of them, but attitudes about them were caught in the prism of the Cold War. Children were seen. Few of us will ever forget some of the photos from those days: the Biafran children with swollen bellies, the big-eyed refugee children taking refuge in huge sewer pipes during the birth of Bangladesh, the burning children running in terror in Vietnam. We looked at these images with compassion and grief, yet I don't recall that we actually saw those children as persons whose human rights had been abused or to whom we should listen because they just might be able to tell us how to respond to their plight. In those days, children were seen, yes, but they were not heard.

This public attitude toward the world's children, an attitude of genuine concern that recognized their needs but not necessarily their rights, persisted until quite recently. Now, however, it has changed. In the Speech from the Throne that opened the Second Session of the 35th Parliament, the Government of Canada made an explicit commitment to the promotion of children's rights. And when the Honourable Lloyd Axworthy became Minister of Foreign Affairs in January 1996, one of the first things he did was

to express his determination to make children's rights a priority for Canadian foreign policy. He has.

How did this remarkable development come about? To answer we have to look at the history of human rights discourse. The ideas of justice and freedom that frame our current understanding of human rights emerged during the Age of Enlightenment in 18th century Europe. It was the human wrongs of the 20th century, however, that made them universal. When the 20th century began, the hand of colonialism was heavy, democracy was limited and women had no vote. Then came the tragedy of the First World War, the massive and inhuman oppressions of Hitler and Stalin, the growth of Japanese imperialism and the global conflagration of the Second World War. Once the war was over, vast numbers of people finally became aware of the extent of the horrors that had been taking place all along. Concern for human rights, particularly for civil and political ones, deepened. The United Nations (UN), founded in 1945 to prevent a new outbreak of global hostilities, quickly made the promotion of human rights a key element of its strategy for global security.

In December 1948 the UN proclaimed the Universal Declaration of Human Rights as the common standard of achievement for all people and nations. By adopting this declaration member states committed themselves to the proposition that "recognition of the inherent dignity and the equal and unalienable rights of all members of the human family is the foundation of freedom, justice and peace in the world". Since then the UN, through negotiation, has developed a wide-ranging body of understandings about human rights to which we can all turn for guidance and direction. Among the first to be drafted were the two broad legal instruments known as the International Covenant on Civil and Political Rights and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. Both were adopted by the UN General Assembly in December 1966. These covenants are complemented by four focused conventions: the International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination (December 1965); the International Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women (December 1979); the Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (December 1984);

and finally, the UN Convention on the Rights of the Child (November 1989). One by one these conventions entered into force as international treaties after being ratified by the requisite number of states; adherence to them is monitored regularly by six treaty bodies functioning under the UN Commission for Human Rights.

Most of the UN's major human rights instruments were drafted during the period of the Cold War and the political polarities of the time affected the process of ratification, slowing and restricting it. The Convention on the Rights of the Child, however, was unanimously adopted by the UN General Assembly *after* the fall of the Berlin wall and rapidly became the most widely ratified human rights treaty in history. As of today, March 17, 1997, less than seven years after coming into force, this convention has been ratified by 191 countries. Only Somalia and the United States (which, at least, has signed) have so far failed to do so.

The end of the Cold War was also marked by a flurry of UN-sponsored or UN-related conferences whose declarations and programmes of action refined and elaborated the propositions and understandings imbedded in the covenants and conventions. For the evolving understanding of the human rights of children, the most important declarations and programs of action are those adopted at the World Conference on Education for All (Jomtien, 1990), the Conference on Environment and Development (Rio de Janeiro, 1992), the Conference on Human Rights (Vienna 1993), the Conference on Population and Development (Cairo, 1994), the World Summit on Social Development (Copenhagen, 1995), the Fourth World Conference on Women, which had a special focus on the girl child, (Beijing, 1995), and the First World Congress Against Commercial Sexual Exploitation of Children (Stockholm, 1996). Each of these conferences built on the preceding ones, crafting and clarifying language and concepts to describe more and more accurately the real situation of children from a human rights perspective. As a result each new programme of action was better designed than its predecessors to enhance the inherent dignity of the child as a member of the human family. During the same period UNICEF (UN Children's Fund), with its annual reports on *The State of the World's Children* and *The Progress of Nations* (with respect to the goals agreed upon at the World Summit for Children),

kept us informed about ongoing abuses of children's rights and directed us how to respond.

So, at the end of the twentieth century the world talks very differently about children than it did a hundred years ago. Does it matter? Of course it does. As a woman I can easily trace in my own lifetime the extraordinary differences that language can make. I had a happy childhood in a loving family, but neither I nor my parents could envision a future outside the words used then to describe possibilities for little girls. And my youthful understanding of the conditions of childhood in the rest of the world was largely framed by verbal exhortation. "Remember the starving Armenians!" my grandmother urged when I wouldn't eat my dinner. "All those little children with nothing to eat." But my childhood imagination could not grasp that these were children just like me. All I knew was that they were creatures I should feel sorry for. The vocabulary of the time didn't include the human rights of children. So I never thought of children in that context.

Then the war came and I grew up. The language that described women and children began to change. Once they were born I had no trouble comprehending that my own children were persons or accepting that they had rights. And when we went abroad, especially to India, not only my but also their eyes were opened to the realities of other children's lives. Then the starving children my grandmother told me to pity (but never taught me how to help) became young persons whose rights to survival and protection had been trampled upon, young persons with whom I could now identify and with whom I could work in partnership so that together we could find solutions to their problems.

By 1979, when I became the vice-chair of the Canadian Commission for the International Year of the Child (IYC), I was open to the challenge. My experiences that year politicized me. My fellow commissioners and I sought information from a variety of sources. One of our activities was to cross the country to listen to what Canadian children and young people had to tell us. After all, it was their year! We were both surprised and dismayed to discover how few of them felt truly valued and respected by Canadian society. And how rarely they were consulted about important issues. This was less a reflection on their parents than a comment on the social environment in which

they were living. Yet for the most part these were articulate and thoughtful young people. On a positive note we were struck by the fact that those who appeared to be most successful at managing the transition from uneasy adolescence to responsible adulthood all told us that they had been given opportunities very young to have some say in what went on in their lives.

During IYC the Canadian Commission uncovered many problems related to Canada's children. So did the national commissions of most other countries. The 1959 UN Declaration on the Rights of the Child, a noble document that had organized the themes for IYC, was clearly not the right tool for redressing the problems that had been brought to our attention – problems we were learning at last to recognize as abuses of children's human rights and not just failures to meet children's needs. So, in 1980, a UN working group was established to transform the Declaration into something with teeth, a legal document, an international covenant. This process, which included not only country representatives but also non-governmental organizations, produced a draft Convention on the Rights of the Child which came before the UN General Assembly in 1989. Canada was active in all parts of this process from negotiating the text to co-sponsoring the Resolution in the General Assembly. On November 20, exactly 30 years after adopting the Declaration on the Rights of the Child, the UN unanimously adopted the new Children's Convention.

Following IYC I spent three years in the Soviet Union. Not surprisingly, my experience there deepened my understanding of the foreign policy implications of human rights abuses appreciably. But as I began studying the situation of Soviet children, my understanding of the interrelatedness of all human rights also deepened. During the Cold War there was constant tension between those who gave primacy to civil and political rights, which were understood as individual rights, and those who favoured economic, social, and cultural rights, which were understood as collective rights. The former set dominated the human rights discourse of one superpower, the latter the rhetoric of the other. In those days it was almost impossible to integrate the two sets in any discussion without being called "soft on communism" by one side or "an enemy of the people" by the other. Yet the voices of the wistful young people of Canada, the impoverished children of India and the disillu-

sioned young of the former Soviet Union combined to convince me that the two sets of rights are organically connected and that neither can be fully realized without the other.

After the end of the Cold War frozen attitudes melted and there was a positive shift in the language of human rights. It was not by accident, therefore, that the UN Convention on the Rights of the Child, which integrates both sets of rights in one document, was ratified so rapidly. Now that there was no longer a political price to pay for linking the two sets of rights, children could be described as persons whose civil rights need economic, social and cultural support and whose growth into responsible citizenship requires opportunities to learn and to make choices. While the implications of the Convention's articles are still unfolding there is no doubt that its nearly universal ratification has brought children's rights permanently onto the international political agenda. Around the world, nations are building the Convention into their laws, sometimes right into their constitutions. They are establishing children's commissioners and designing action plans for respecting children's rights. Issues such as child labour, children in zones of conflict, the commercial sexual exploitation of children and discrimination against girls have become visible as never before. Children are now discussed at all kinds of international meetings where governments are represented. Even trade agreements such as the North American Free Trade Agreement, with its side agreement on child labour, have begun to take children into account.

Canada, traditionally a strong proponent of human rights, has taken leadership in this movement. We began work on the Convention under a Liberal government and ratified it under the Conservatives. Former Prime Minister Mulroney co-chaired the World Summit for Children in 1990. On their return to power in 1993, the Liberals explicitly made children's rights a foreign policy concern. This was stated in *Canada and the World*, the document the Government released in February 1995 in response to the report of the Special Joint Parliamentary Committee reviewing Canadian foreign policy. *Canada and the World* lists three foreign policy objectives: (1) the promotion of prosperity and employment; (2) the protection of our security within a stable global framework; and (3) the projection of Canadian values and cul-

ture. It is in the context of these three objectives that the protection and promotion of children's rights can be seen as fundamental to our foreign policy.

The promotion of global prosperity and employment is a trade and human resources issue. But, at the end of the 20th century, who are the workers and who are the potential consumers on whom global trade depends? Much of the world's population is currently under the age of 18. In fact, this is the largest and youngest generation the world has ever known. Most of these children live in Asia, Africa and Latin America in countries whose populations continue to grow. In Europe and North America, in contrast, populations are either stabilizing or declining and are aging as a result. These demographics are profoundly significant for the global economy. So how are these now and future workers and eventual consumers faring? Not as well as they should be. Far too many of them live in abject poverty, deprived of basic services such as health and education, battered by ethnic conflict, exploited for their labour, beaten and abused, their fundamental rights as human beings violated every day. As a result a generational time bomb is being primed to go off. These are children who, if they survive at all, may grow up with as little respect for us as we adults are showing for them.

But a human disaster is far from inevitable. No investment in global prosperity is as vital as investment in the human and social capital that, properly looked after, these children will create. Let me give just one example of what happens when we do the right thing. Through the Canadian International Development Agency, Canada is helping girls, notably in Africa, to improve their access to education and the World Bank estimates that for each additional year girls are educated, child mortality is cut by up to 10 per cent, female fertility is reduced by 10 percent and wages are boosted by 10 to 20 per cent. As a further example, in Kerala, an Indian state that is no richer than its neighbours but where girls are valued for more than their reproductive capacity, the incidence of child labour is considerably lower than it is in the rest of the country.

Child labour, when it deprives a child of formal education and other opportunities to develop in a normal and healthy manner, is a major problem for global prosperity, a fact that even the countries where it is most prevalent have begun to recognize. Government leaders have become aware that large

numbers of working children imply large numbers of untrained and unemployed adults. Now, spurred in part by the UN Convention on the Rights of the Child, the global community has begun to act. Canada is taking a leading role in building a world consensus around an effective action plan that will reverse the alarming growth in the number of child workers which the International Labour Organization (ILO) estimates today as around 250 million worldwide.

The second priority for Canadian foreign policy is the protection of our security within a stable global framework. This is where the issue of children in zones of conflict becomes so important. As Graça Machel recognized in her powerful report to the UN on the subject delivered in the fall of 1996, in recent times children have become more than accidental victims of conflict between adults, they have become targets, deliberately killed or wounded during ethnic conflict, intentionally raped and violated, forcibly recruited as combatants. Such gross abuses of their human rights are likely to have grave implications for the behaviour of those who survive. So we must pay attention to the millions of children of this generation who are caught up in armed conflicts. How can we protect them from the worst consequences of war? And when hostilities cease, how can we take the war out of them? Eliminating landmines, controlling the sale of small arms, raising the age of recruitment are all essential measures. Reuniting children with their families and providing programmes of physical and psychological rehabilitation, an important focus for our overseas development assistance, are also helpful ways to prevent future outbreaks of violence. To diminish the potential for violence in a world where the impact of even a minor war can affect us all is a crucial foreign policy objective.

The third foreign policy objective of the current government, the projection of Canadian values and culture abroad, has particular significance for the promotion of children's rights. Polls consistently demonstrate that Canadians continue to value the qualities that were so important to Lester B. Pearson: tolerance and respect, social justice, the peaceful resolution of conflicts, participatory democracy, a place in the world defined by common human goals rather than by the exercise of power. We are faithful supporters of the United Nations and its member organizations: UNICEF, UNESCO

(UN Educational, Scientific and Cultural Organization), the World Health Organization, the ILO and so on. We are active in all the international fora that are shaping the global conscience. We are guided by a fundamental commitment to human rights. As an actor on the world scene we unequivocally declare that those rights include not only the rights of women but also the rights of children.

It is notable, and I think characteristically Canadian, that Foreign Minister Lloyd Axworthy would choose to attend the First World Congress Against Commercial Exploitation of Children in Stockholm in 1996 and that, in his speech there, he would make a special point of calling for the participation of young people in bringing an end to this abhorrent practice. For as the 20th century ends, participatory democracy is proving to be the most effective protection for global security. Participatory democracy, however, is neither easy nor inevitable. It requires responsible citizenship and the capacity for responsible citizenship is shaped in childhood through education and practice, observation and opportunity. Through its promotion of children's rights, Canadian foreign policy is demonstrating respect for children and youth, enabling them, as they learn about their own rights, to learn respect for the rights of others.

It is impossible to predict the future or to see with any clarity what the next century will bring. But there is one thing this century has taught us for sure; there can be no global security without human security; no human security without respect for human rights; no respect for human rights without respect for children; no respect for children without listening to *and* hearing what they have to say. In our interconnected world we have to be more than just observers of children's suffering, we have to be partners with them in their struggles, talking and consulting with them because they often know better than we do what will help. Then together we can act.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Conférence commémorative
O.D. Skelton



**« La Parole aux enfants :
Leurs droits au sein de la politique étrangère »**

Exposé de M^{me} Landon Pearson

Université du Manitoba
WINNIPEG (Manitoba) ♦ Le 17 mars 1997

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



3 5036 2009965 7

DOCS

CA1 EA13 97S23 EXP

Pearson, Landon

Seen and heard : children's rights
in foreign policy

61502284

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Conférence commémorative
O.D. Skelton

.....

**« La Parole aux enfants :
Leurs droits au sein de la politique étrangère »**

Exposé de M^{me} Landon Pearson

Université du Manitoba
WINNIPEG (Manitoba) ♦ Le 17 mars 1997



Conférence commémorative O.D. Skelton

Oscar Douglas Skelton est né le 13 juillet 1878 à Orangeville, en Ontario. Après avoir mené de brillantes études de premier cycle à l'Université Queen's de Kingston (Ontario), M. Skelton a reçu sa maîtrise ainsi que des médailles d'excellence en latin et en grec. En 1908, il obtenait son doctorat en économie politique de l'Université de Chicago. La même année, il était nommé professeur de sciences politique et économique à l'Université Queen's. Onze ans plus tard, il était nommé doyen des arts, poste qu'il a occupé jusqu'à sa démission de l'Université en 1925. Auteur prolifique, M. Skelton a signé plusieurs ouvrages importants, dont les biographies de Sir Alexander Tilloch Galt et de sir Wilfrid Laurier.

En 1925, à la demande du premier ministre W.L. Mackenzie King, M. Skelton a accepté de succéder à sir Joseph Pope au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Jusqu'à son décès, à la fin de janvier 1941, il a été conseiller principal du premier ministre ou « vice-premier ministre ». Mackenzie King a déclaré que sa mort était la « plus grande perte que j'aie subie depuis le début de ma vie politique ». Un historien canadien l'a qualifié tout simplement de fonctionnaire le plus influent de l'histoire canadienne.

En tant que chef du ministère des Affaires extérieures pendant plus de 15 ans, M. Skelton a aidé à définir une politique étrangère canadienne distincte. En outre, il a recruté un groupe d'agents remarquablement compétents. M. Skelton croyait fermement à la nomination et à la promotion au mérite. La liste des personnalités qu'il a attirées à Ottawa est impressionnante ; elle comprend notamment deux gouverneurs généraux (Georges Vanier et Jules Léger), un premier ministre (Lester B. Pearson) ainsi qu'un grand nombre de hauts fonctionnaires.



O.D. Skelton

Landon (Mackenzie) Pearson est née à Toronto en 1930. En 1951, elle a obtenu un B.A. en philosophie et en anglais de l'Université de Toronto. En 1978, elle a terminé sa maîtrise en éducation (psychopédagogie) à l'Université d'Ottawa. L'Université Wilfrid Laurier lui a décerné un doctorat honorifique en 1995.

Landon Pearson s'occupe depuis plus de 40 ans du sort des enfants et des questions relatives aux jeunes. En tant qu'épouse de diplomate canadien, elle a travaillé avec des groupes d'enfants en France, au Mexique, en Inde et en Union soviétique. Outre les nombreux articles sur le développement de l'enfant et les questions stratégiques, elle a écrit *Children of Glasnost : Growing up Soviet* (1990).

En 1979, le sénateur Pearson a été vice-présidente de la Commission canadienne pour l'Année internationale de l'enfant et rédactrice du rapport de la Commission, *Pour les enfants du Canada : Programme national d'action*. De 1984 à 1990, elle a été présidente du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Elle est l'un des membres fondateurs de la Coalition canadienne des droits de l'enfance, dont elle a été présidente. Elle est aussi cofondatrice et présidente du programme de prévention des maladies mentales chez les enfants « Children Learning for Living », programme du Conseil scolaire d'Ottawa. Landon Pearson est vice-présidente du Centre for the Study of Children at Risk, de l'Université MacMaster, et membre du Conseil d'administration de la Fondation canadienne de pédiatrie. Elle a été l'une des déléguées canadiennes à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing, en septembre 1995, ainsi qu'au Premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle commerciale des enfants à Stockholm, en août 1996.

Landon Pearson a été convoquée au Sénat en 1994. En mai 1996, elle a été nommée conseillère pour les droits des enfants auprès du ministre des Affaires étrangères.

Je suis très honorée qu'on m'ait demandé de présenter la conférence commémorative O.D. Skelton de 1997 sur une question de politique étrangère. M. Skelton n'est pas très connu aujourd'hui; en fait, vous n'aviez peut-être jamais entendu parler de lui avant de venir à cette conférence. Pourtant, à mon arrivée à Ottawa comme épouse du service extérieur, en 1952, son nom était sur toutes les lèvres. Alors même que, jeunes recrues, nous nous préparions à servir notre pays à l'étranger, on nous répétait que c'était M. Skelton qui avait créé le service extérieur canadien – un service extérieur qui, grâce à lui, était le première classe et auquel nous devons être fiers d'appartenir. Nous l'étions.

M. Skelton a bâti le service extérieur canadien dans l'entre-deux-guerres, en persuadant un certain nombre de jeunes hommes talentueux de se présenter aux difficiles examens qu'il tenait à cette fin, et, lorsqu'ils avaient réussi, de venir à Ottawa travailler sous sa direction jusqu'à ce qu'ils soient prêts pour une affectation à l'étranger. L'un d'eux était mon beau-père, Lester B. Pearson. C'est pourquoi je me sens personnellement liée à M. Skelton, même s'il est mort quelques années avant que je vienne à Ottawa. En effet, si ce n'était de lui, je serais peut-être assise parmi vous dans l'auditoire aujourd'hui, plutôt que debout, ici; une « ancienne » de la de la communauté universitaire plutôt qu'une « diplômée » du service extérieur canadien. Tout cela parce que mon mari avait le choix entre deux possibilités, lorsque, nouveaux mariés, nous vivions à Oxford : ou bien entrer au ministère des Affaires extérieures (comme on l'appelait alors) car il avait, lui aussi, réussi les difficiles examens, ou bien accepter un poste au département d'anglais de l'Université de la Colombie-Britannique. Qu'il ait choisi la première, et fait de l'enseignement et de la poésie son violon d'Ingres, tenait, j'en suis sûre, à la passion pour les affaires mondiales que lui avait transmise son père. Et, bien sûr, ma vie d'adulte s'en est trouvée tout à fait différente de ce que j'aurais pu imaginer lorsque je grandissais dans une petite ville du Sud-Ouest de l'Ontario, ou même lorsque j'étais étudiante à l'Université de Toronto.

Une fois mariée, mes horizons se sont vite élargis, alors qu'avec notre famille grandissante nous allions du Canada en France, puis au Mexique, puis en Inde et, enfin, en ex-Union soviétique. À chaque déménagement, je prenais davantage conscience de la richesse et de la diversité du monde qui nous entoure. En même temps, à travers les yeux de mes enfants, j'apprenais

à voir ce qu'il y a de commun dans la condition humaine. En aidant mes enfants à affronter les défis de notre vie itinérante, je devenais sensible aux difficultés que tous les enfants doivent surmonter pour grandir et se développer. Je me rendais compte aussi que tous les enfants ont besoin d'un solide soutien familial. En observant la façon dont mes enfants réglaiet leurs difficultés et en m'émerveillant devant les capacités de survie des enfants pauvres du projet auquel je travaillais en Inde, j'apprenais combien les enfants peuvent faire par eux-mêmes si seulement nous leur en donnons les moyens.

Et puis, il y avait mon beau-père, que j'aimais et admirais tout à la fois. Sa façon de concevoir l'être humain, son respect pour les droits de l'individu, son internationalisme, son engagement pour la paix, la compassion et les principes honorables qui motivaient ses actions, tout cela avait une profonde influence sur moi. J'étais aussi très sensible à son sens de l'humour, qui avait une incidence sur cette façon saine qu'il avait d'envisager le monde. Et c'était un grand-père délicieux, complice plutôt que patriarche. Nos enfants l'adoraient.

Pourtant, malgré sa compréhension des droits de la personne et sa sympathie pour les enfants, Lester Pearson n'a jamais fait des droits de l'enfant une question de politique étrangère lorsqu'il était ministre des Affaires extérieures, et il en a été de même de ses successeurs, jusques et y compris Joe Clark. Les droits de la personne avaient de l'importance à leurs yeux, mais ils étaient pris dans le prisme de la guerre froide. Les enfants, on les voyait, certes. Peu d'entre nous oublieront jamais certaines des photos de l'époque : les enfants au ventre enflé du Biafra; les enfants réfugiés aux grands yeux, accroupis dans d'énormes tuyaux d'égout, au moment de la naissance du Bangladesh; les enfants brûlés au napalm et courant, terrorisés, du Vietnam. Nous regardions ces images avec compassion et chagrin. Mais je ne me rappelle pas que nous voyions effectivement dans ces enfants des êtres humains dont les droits avaient été violés, ni des personnes qu'il fallait écouter parce qu'elles pouvaient nous dire comment soulager leurs souffrances. À l'époque, les enfants, on les voyait, mais on ne les entendait pas.

Cette attitude face aux enfants du monde, faite de souci sincère et qui reconnaissait leurs besoins mais pas nécessairement leurs droits, devait persister jusqu'à tout récemment. Aujourd'hui, toutefois, les choses ont changé. Dans le Discours du Trône à l'ouverture de la deuxième session de la

35^e législature, le gouvernement du Canada s'est expressément engagé à promouvoir les droits des enfants. Et, lorsqu'il est devenu ministre des Affaires étrangères, en janvier 1996, l'honorable Lloyd Axworthy s'est empressé de dire sa détermination à faire des droits des enfants une priorité de la politique étrangère du Canada. C'est ce qu'il a fait.

Vous voulez savoir comment est survenu ce remarquable changement d'attitude? Pour cela, nous devons remonter aux origines du discours sur les droits de la personne. Les idées de justice et de liberté qui président à notre conception des droits de la personne se sont fait jour dans l'Europe du XVIII^e siècle - le siècle des Lumières. Et ce sont les atteintes portées à l'être humain au XX^e siècle qui leur ont donné leur résonance universelle. Au début de notre siècle, l'emprise du colonialisme était lourde, la démocratie était limitée et les femmes n'avaient pas le droit de vote. Puis vinrent la tragédie de la Première Guerre mondiale, suivie des massives et inhumaines oppressions d'Hitler et de Staline, de la montée de l'impérialisme japonais et de la conflagration planétaire de la Seconde Guerre mondiale. Ce n'est qu'après la fin de la guerre qu'on se rendit vraiment compte de l'étendue des horreurs qui avaient été perpétrées. Le souci pour les droits de l'individu, en particulier les droits civils et politiques, devint plus manifeste. Fondée en 1945 pour empêcher une nouvelle guerre mondiale, l'Organisation des Nations unies (ONU) devait vite faire de la promotion des droits de la personne un élément essentiel de sa stratégie pour assurer la sécurité mondiale.

En décembre 1948, l'ONU proclamait la Déclaration universelle des droits de l'homme qui établissait à cet égard la norme commune pour tous les peuples et toutes les nations. En adoptant la Déclaration, les États membres souscrivaient au principe selon lequel « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». Depuis, l'ONU a élaboré, par voie de négociations, un important corps d'instruments juridiques pour régir les droits de la personne dans le monde. Parmi les premiers à être rédigés, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ont tous deux été adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 1966. Sont venues s'y ajouter quatre conventions spécialisées, à savoir : la Convention internationale sur

l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (décembre 1965), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (décembre 1979), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (décembre 1984) et, enfin, la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (novembre 1989). Après avoir été ratifiées par le nombre requis d'États, ces conventions sont, une à une, entrées en vigueur à titre de traités internationaux, et six organismes ont été créés dans le cadre de la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour surveiller le respect de leurs dispositions.

La plupart des grands instruments de l'ONU relatifs aux droits de la personne ayant été rédigés pendant la guerre froide, leur processus de ratification a été ralenti et limité par la polarisation politique de l'époque. La Convention relative aux droits de l'enfant, toutefois, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'ONU *après* la chute du mur de Berlin, et est rapidement devenue le traité sur les droits de la personne ayant recueilli le plus grand nombre de ratifications de l'histoire. À ce jour, le 17 mars 1997, moins de sept ans après son entrée en vigueur, cette convention a été ratifiée par 191 pays. Seuls la Somalie et les États-Unis (qui, au moins, l'ont signée) manquent à l'appel.

La fin de la guerre froide s'est aussi accompagnée d'une soudaine poussée de conférences parrainées par l'ONU ou liées à ses activités, dont les déclarations et programmes d'action sont venus affiner et développer les principes et les ententes consacrés par les pactes et les conventions. Les plus importants, et qui rendent le mieux compte de l'évolution de la pensée concernant les droits fondamentaux des enfants, sont les déclarations et les programmes d'action qui ont été adoptés par la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, 1990), la Conférence sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992), la Conférence sur les droits de l'homme (Vienne, 1993), la Conférence sur la population et le développement (Le Caire, 1994), le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui mettait spécialement l'accent sur les fillettes (Beijing, 1995), et le Premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales (Stockholm, 1996). Chacune de ces conférences faisait fond sur

les précédentes, perfectionnant et clarifiant les termes et les concepts de manière à décrire avec de plus en plus d'exactitude la vraie situation des enfants du point de vue des droits de la personne. Chaque nouveau programme était donc mieux conçu que les précédents pour mettre en valeur la dignité inhérente de l'enfant en tant que membre de la famille humaine. Parallèlement, grâce à ses rapports annuels *La situation des enfants dans le monde* et *Le progrès des nations* (se rapportant aux objectifs convenus lors du Sommet mondial pour les enfants), l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) nous tenait au courant des atteintes portées aux droits des enfants et nous indiquait la façon d'y répondre.

C'est ainsi qu'en cette fin du XX^e siècle, la façon dont le monde parle des enfants est très différente de ce qu'elle était il y a 100 ans. Quelle importance, me direz-vous? Je vous répondrai qu'en tant que femme j'ai constaté au cours de ma propre existence les changements extraordinaires que le langage peut entraîner. J'ai eu une enfance heureuse entourée d'une famille aimante, mais ni mes parents ni moi-même ne pouvions envisager un avenir autre que celui que me promettaient les mots alors utilisés pour décrire les possibilités qui s'offraient aux petites filles. Et ce que je savais à l'époque de la condition de l'enfance ailleurs dans le monde provenait entièrement d'exhortations verbales. « Pense aux Arméniens affamés, me disait ma grand-mère lorsque je ne voulais pas finir mon dîner, à tous ces petits enfants qui n'ont rien à manger! » Mais mon imagination enfantine ne pouvait comprendre qu'il s'agissait d'enfants comme moi. Tout ce que savais, c'est que c'était des êtres dont il fallait avoir pitié. Le vocabulaire de l'époque ne faisant aucune place aux droits des enfants, je n'y ai jamais pensé de cette façon.

Puis, est venue la guerre, et j'ai grandi. Le langage employé pour décrire les femmes et les enfants a commencé à changer. Une fois que j'ai eu mes propres enfants, je n'ai eu aucun mal à comprendre qu'il s'agissait de personnes et qu'ils avaient leurs droits. Et lorsque nous sommes allés à l'étranger, et spécialement en Inde, mes yeux et aussi les leurs se sont ouverts aux réalités de ce qu'était l'existence pour d'autres enfants. Alors, les enfants affamés que ma grand-mère m'avait appris à prendre en pitié (mais jamais à aider) m'apparurent comme de jeunes êtres humains dont les droits à la survie et à la protection avaient été foulés aux pieds, des êtres humains auxquels je pouvais maintenant m'identifier et avec lesquels je pouvais travailler de

manière à ce qu'on trouve ensemble des solutions à leurs problèmes.

En 1979, lorsque je suis devenue vice-présidente de la Commission canadienne pour l'Année internationale de l'enfant (AIE), j'étais prête à relever le défi. Mes expériences de cette année-là m'ont politisée. Mes collègues et moi-même cherchions à obtenir de l'information de diverses sources. L'une de nos activités consistait à traverser le pays pour écouter ce que les enfants et les adolescents canadiens avaient à nous dire. Après tout, il s'agissait de leur année! C'est avec étonnement et consternation à la fois que nous avons découvert comme ils étaient peu nombreux à se sentir vraiment appréciés et respectés par la société canadienne, et comme ils étaient rarement consultés sur les questions importantes. Il s'agissait là moins d'une critique à l'endroit de leurs parents que d'un commentaire sur l'environnement social dans lequel ils vivaient. Pourtant, la plupart d'entre eux savaient s'exprimer et paraissaient sérieux. Nous avons été frappés de constater que tous ceux qui semblaient le mieux réussir leur passage de l'adolescence à l'âge adulte tenaient à nous faire savoir que, très jeunes, ils avaient eu leur mot à dire sur ce qui se passait dans leur vie.

Durant l'AIE, la Commission canadienne a mis au jour de nombreux problèmes concernant les enfants du Canada. Il en a été de même pour les commissions nationales de la plupart des autres pays. La Déclaration des droits de l'enfant, un noble document adopté par l'ONU en 1959 et qui avait servi à établir les thèmes de l'AIE, ne constituait manifestement pas l'outil voulu pour rectifier les problèmes qui avaient été portés à notre attention – problèmes que nous apprenions enfin à reconnaître comme des atteintes aux droits humains des enfants et non pas seulement comme une incapacité à répondre à leurs besoins. Et donc, en 1980, un groupe de travail de l'ONU s'est vu confier le mandat de faire de la Déclaration un instrument ayant du mordant, un document juridique, un pacte international. De ce processus, auquel ont pris part non seulement des représentants d'États mais aussi des organisations non gouvernementales, est issu le texte de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont l'Assemblée générale de l'ONU a été saisie en 1989. Le Canada a participé activement à toutes les étapes du processus, depuis la négociation du texte jusqu'au coparrainage de la résolution présentée à l'Assemblée générale. Le 20 novembre, exactement 30 ans après l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant, l'ONU adoptait à

l'unanimité la nouvelle convention.

Après l'AIE, j'ai passé trois ans en Union soviétique. Comme on pouvait s'y attendre, mon séjour là-bas m'a permis de bien mieux comprendre la corrélation entre politique étrangère et atteintes aux droits de la personne, mais aussi, au vu de la situation des enfants soviétiques, l'interdépendance de tous les droits de l'individu. Pendant la guerre froide, les tensions étaient constantes entre ceux qui accordaient la primauté aux droits civils et politiques – considérés comme des droits de l'individu – et ceux qui étaient en faveur des droits économiques, sociaux et culturels – considérés comme des droits de la collectivité. Le premier ensemble de droits dominait le discours de l'une des superpuissances, le second la rhétorique de l'autre. À l'époque, il était pratiquement impossible d'inclure ces deux ensembles de droits dans une conversation sans se faire qualifier de « pro-communiste » par les uns ou d'« ennemi du peuple » par les autres. Pourtant, les voix des jeunes désabusés du Canada, des enfants déshérités de l'Inde et des jeunes désenchantés de l'Union soviétique se mêlaient pour me convaincre que les deux ensembles de droits sont organiquement liés et que les uns ne sauraient être pleinement réalisés sans les autres.

Après la fin de la guerre froide, les attitudes se sont dégelées et le langage des droits de la personne a connu un changement positif. Ce n'est donc pas un hasard si la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, qui intègre les deux ensembles de droits dans un seul document, a été ratifiée aussi rapidement. Dès lors qu'on pouvait faire le lien entre les deux ensembles de droits sans avoir à en payer le prix politique, les enfants pouvaient être considérés comme des personnes dont les droits civils ont besoin d'un soutien économique, social et culturel et qui doivent avoir la possibilité d'apprendre et de faire des choix pour devenir des citoyens responsables. La Convention n'a pas encore livré toutes ses conséquences, mais il ne fait pas de doute que sa ratification quasi universelle a permis d'inscrire de façon permanente les droits des enfants à l'ordre du jour politique international. Partout dans le monde, les pays intègrent la Convention dans leur législation, et parfois même dans leur constitution. Ils mettent en place des commissions pour la protection des enfants et élaborent des plans d'action pour assurer le respect de leurs droits. Des questions telles que le travail des enfants, la situation des enfants dans les zones de conflit, l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins

commerciales et la discrimination à l'égard des petites filles ont acquis une visibilité qu'elles n'avaient pas auparavant. Les enfants font maintenant l'objet de discussions dans le cadre de toutes sortes de réunions internationales auxquelles sont représentés les gouvernements. Même des accords de commerce comme l'Accord de libre-échange nord-américain, qui comporte un accord additionnel sur le travail des enfants, ont commencé à tenir compte des enfants.

Depuis toujours ardent défenseur des droits de la personne, le Canada a pris la tête de ce mouvement. Nous avons commencé à travailler sur la Convention sous un gouvernement libéral et nous l'avons ratifiée sous les Conservateurs. L'ancien premier ministre Mulroney était coprésident du Sommet mondial pour les enfants, en 1990. Dès leur retour au pouvoir, en 1993, les Libéraux ont fait des droits de l'enfant une préoccupation expresse de leur politique étrangère. Dans son énoncé *Le Canada dans le monde*, publié en février 1995 en réponse au rapport du Comité parlementaire mixte spécial chargé d'étudier la politique étrangère du Canada, le gouvernement s'est fixé trois grands objectifs : 1) la promotion de la prospérité et de l'emploi; 2) la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable; et 3) la projection des valeurs et de la culture canadiennes. C'est dans le contexte de ces trois objectifs que la protection et la promotion des droits de l'enfant apparaissent comme fondamentales pour notre politique étrangère.

La promotion de la prospérité et de l'emploi dans le monde est une question de commerce et de ressources humaines. Mais, en cette fin du XX^e siècle, qui sont les travailleurs et qui sont les consommateurs potentiels dont dépend le commerce mondial? Une grande partie des habitants de la planète ont aujourd'hui moins de 18 ans. En fait, il s'agit de la génération la plus importante et la plus jeune que le monde ait jamais connue. La plupart de ces enfants vivent en Asie, en Afrique et en Amérique latine, dans des pays où la population continue de s'accroître. Par contre, en Europe et en Amérique du Nord, les populations se stabilisent ou déclinent, et sont donc plus âgées. Ces données démographiques sont d'une extrême importance pour l'économie mondiale. Alors, comment ces travailleurs d'aujourd'hui et de demain et ces consommateurs éventuels s'en tirent-ils? Pas aussi bien qu'ils le devraient. Beaucoup trop d'entre eux vivent dans une pauvreté abjecte, privés de services essentiels comme la santé et l'éducation, aux prises avec des

conflits ethniques, exploités pour leur travail, battus et abusés, et voyant chaque jour violés leurs droits fondamentaux d'être humains. Dès lors, une bombe à retardement générationnelle est amorcée, prête à exploser. Ces enfants, s'ils réussissent à survivre, risquent en grandissant d'avoir aussi peu de respect pour nous, les adultes, que nous en manifestons à leur égard.

Mais un désastre humain est loin d'être inévitable. Pour assurer la prospérité mondiale, rien n'est aussi vital que d'investir dans le capital humain et social que ces enfants représenteront un jour, à condition que nous en prenions soin. Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui se produit lorsque nous faisons ce qu'il faut. Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international, le Canada s'efforce d'améliorer l'accès à l'enseignement pour les petites filles, notamment en Afrique. Or, la Banque mondiale estime que, pour chaque année de scolarité supplémentaire offerte aux filles, les taux de mortalité infantile et de fécondité féminine sont réduits de 10 p. 100, tandis que les salaires augmentent de 10 à 20 p. 100. Autre exemple : à Kerala, un État de l'Inde qui n'est pas plus riche que ses voisins mais où les filles sont appréciées pour autre chose que leur capacité de reproduction, le travail des enfants est beaucoup moins fréquent que dans le reste du pays.

Lorsqu'il prive l'enfant d'éducation formelle et d'autres possibilités de se développer normalement et sainement, le travail infantin constitue un important problème pour la prospérité mondiale, ce que même les pays où il est le plus fréquent commencent à reconnaître. Les dirigeants gouvernementaux se rendent compte qu'un grand nombre de travailleurs enfants suppose un grand nombre d'adultes sans formation ni emploi. Aujourd'hui, en partie sous l'impulsion de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, la communauté internationale se met à agir. Le Canada s'efforce de réaliser un consensus mondial autour d'un plan d'action efficace, propre à inverser la croissance alarmante de la population de travailleurs enfants, que l'Organisation internationale du travail (OIT) estime à quelque 250 millions dans le monde.

Le deuxième objectif de la politique étrangère canadienne consiste à protéger notre sécurité dans un cadre mondial stable. C'est dans ce contexte que la situation des enfants dans les zones de conflit prend toute son importance. Comme le fait valoir Graça Machel dans son solide rapport à

l'ONU sur cette question en automne 1996, les enfants constituent depuis quelque temps plus que des victimes accidentelles des conflits entre adultes; ils sont devenus des cibles, qu'on tue ou blesse délibérément dans les conflits ethniques, qu'on viole intentionnellement et qu'on recrute par la force en tant que combattants. Des atteintes aussi flagrantes à leurs droits fondamentaux risquent d'avoir de graves conséquences sur le comportement de ceux qui survivent aux conflits. Nous devons par conséquent porter attention aux millions d'enfants de cette génération qui sont pris dans des conflits armés. Comment pouvons-nous les protéger des pires conséquences de la guerre? Et, une fois que les hostilités ont cessé, comment pouvons-nous débarrasser leur esprit de la guerre? L'élimination des mines terrestres, le contrôle des ventes d'armes légères, le relèvement de l'âge du recrutement constituent des mesures essentielles à cet égard. La réunion des enfants avec leurs familles et la fourniture de programmes de réhabilitation physique et psychologique, objectifs importants de notre aide publique au développement, sont aussi des moyens efficaces d'empêcher les nouvelles explosions de violence. Réduire les possibilités de violence dans un monde où même une guerre mineure peut nous atteindre tous est un objectif essentiel de politique étrangère.

Le troisième objectif de politique étrangère de l'actuel gouvernement, la projection des valeurs et de la culture canadienne à l'étranger, revêt une importance particulière pour la promotion des droits de l'enfant. Les sondages montrent de façon constante que les Canadiens continuent d'apprécier les qualités auxquelles Lester B. Pearson attachait tant d'importance : la tolérance et le respect, la justice sociale, le règlement pacifique des conflits, la démocratie de participation, une place dans le monde définie par des objectifs humains communs plutôt que par l'exercice de la force. Nous sommes de fidèles partisans de l'Organisation des Nations unies et de sa famille d'organisations : l'UNICEF, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), l'Organisation mondiale de la santé, l'OIT et ainsi de suite. Nous sommes actifs au sein de tous les forums internationaux qui façonnent la conscience du monde. Nous sommes guidés par un engagement fondamental à l'égard des droits de la personne. En tant qu'acteurs de la scène internationale, nous déclarons sans équivoque que ces droits comprennent non seulement les droits des femmes mais aussi les droits des enfants.

Il est remarquable, et à mon avis typiquement canadien, que le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, ait choisi de participer au Premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales, à Stockholm, en 1996, et qu'il ait, dans son discours, fait tout particulièrement appel à la participation des jeunes pour mettre fin à cette pratique odieuse. Car, en cette fin du XX^e siècle, la démocratie de participation s'avère être la meilleure protection pour la sécurité mondiale. Cette forme de démocratie n'est toutefois ni facile ni incontournable. Elle exige du civisme, lequel est inculqué dès l'enfance par l'éducation et la pratique, l'observation et l'occasion. En faisant la promotion des droits des enfants, la politique étrangère du Canada fait preuve de respect à l'égard des enfants et des adolescents, leur permettant non seulement d'apprendre à connaître leurs droits mais aussi à respecter les droits d'autrui.

Il est impossible de prédire l'avenir, de prévoir avec certitude ce qu'apportera le siècle prochain. Mais ce siècle nous aura certes appris quelque chose; il nous aura appris qu'il ne saurait y avoir de sécurité mondiale sans sécurité humaine; de sécurité humaine sans respect des droits de la personne; de respect des droits de la personne sans respect des enfants; de respect des enfants sans écouter et entendre ce qu'ils ont à dire. Dans notre monde interdépendant, nous devons être davantage que des observateurs des souffrances des enfants; nous devons être leurs partenaires de lutte, nous devons leur parler et les consulter car ils en savent plus sur leurs expériences que nous. Alors, nous pourrions agir ensemble.